



France Energie Eolienne

Association Loi 1901

TF1

Geneviève GALEY
Rédactrice en chef du journal de 13 H
1, quai du Point du Jour
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Avignon, le 8 décembre 2004

N/réf : CE 10000A DG 04-0066

Objet : reportages sur l'énergie éolienne dans les journaux de 13 H.

Madame,

Nous avons découvert avec stupeur les deux reportages sur les parcs éoliens d'Avignonet et d'Ersa diffusés dans les journaux de 13 heures du 30 novembre et du 3 décembre 2004.

Ces reportages sont présentés dans une série intitulée « La France défigurée », et prennent immédiatement le parti de décrire les éoliennes comme des « monstres de métal » qui détruisent le paysage, au même titre que les décharges automobiles.

Nous ne pouvons pas vous laisser tenir de tels propos sans réagir. En effet, les éoliennes sont un moyen de produire de l'électricité sans émettre de déchet, ni de pollution, ni de gaz à effet de serre : comment peut-on ainsi les assimiler à une décharge ?

D'autre part, vous laissez largement s'exprimer l'association Vent de Colère, laissant ainsi entendre que les Français subissent l'énergie éolienne et qu'ils y sont majoritairement opposés. Or, c'est totalement faux.

L'installation d'un parc éolien est une opération très réglementée, qui ne permet pas de voir « pousser » les aérogénérateurs en quelques semaines sans que les riverains n'en soient avertis. Après de longues études et de nombreux contacts avec les services de l'Etat (répartis sur plusieurs années), les porteurs de projets doivent faire une demande de permis de construire pour installer des éoliennes. Cette demande conduit obligatoirement le Préfet à lancer une enquête publique, qui est annoncée par affichage et insertion dans la presse locale.

Siège social : F.E.E c/o EAF Centre d'Affaires La Boursidière • BP 48 • 92357 LE PLESSIS-ROBINSON • FRANCE

Adresse Postale : 330 rue du Mourelet • ZI de Courtine • 84000 AVIGNON • FRANCE

Tél +33 (0)4 32 76 03 10 • Fax +33 (0)4 32 76 03 28

Site Internet : www.fee.asso.fr e-mail : info@fee.asso.fr

De plus, l'énergie éolienne est très appréciée, le sondage réalisé en janvier 2003 par l'Institut Synovate pour le compte de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est très clair à ce sujet : 9 Français sur 10 sont favorables à son développement. Quant à ceux qui vivent à proximité d'un parc éolien, ils sont 98 % à y être attachés selon cette même enquête. Ces chiffres vont totalement à l'encontre du message que vous faites passer dans vos journaux de 13 heures : vos téléspectateurs n'auraient-ils pas droit à une information objective ?

Les sources d'information sur l'énergie éolienne ne manquent pas. Nous vous engageons vivement à visiter notre site internet (www.fee.asso.fr/) et à contacter l'Ademe (www.ademe.fr/), le Syndicat des Energies Renouvelables (www.enr.fr/) et la fédération Planète Eolienne (www.planete-eolienne.fr). Nous sommes également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Nous vous avons déjà contactée en novembre 2003 pour vous proposer de faire visiter un parc éolien à un journaliste de votre rédaction. Nous regrettons de ne pas avoir reçu de réponse de votre part, mais nous vous confirmons que notre offre tient toujours.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Marc Armitano
Président de F.E.E

Siège social : F.E.E c/o EAF Centre d'Affaires La Boursidière • BP 48 • 92357 LE PLESSIS-ROBINSON • FRANCE

Adresse Postale : 330 rue du Mourelet • ZI de Courtine • 84000 AVIGNON • FRANCE

Tél +33 (0)4 32 76 03 10 • Fax +33 (0)4 32 76 03 28

Site Internet : www.fee.asso.fr e-mail : info@fee.asso.fr